

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N°5

25^e année · mercredi 2 février 2022

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



Lancée après cinq semaines de grève, la procédure de conciliation entre les employés de Smood et la direction de la société de livraison s'est soldée par un échec. Unia condamne le licenciement de grévistes et continuera à se mobiliser pour faire respecter les droits des salariés. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

Bouffée d'oxygène pour les médias

Sonya Mermoud

Nombre de médias sont sur le gril à la veille de la votation du 13 février. Un scrutin qui influera sur leurs destinées. Et leur permettra soit d'anticiper l'avenir avec un peu plus de sérénité grâce à la manne fédérale combattue par référendum, soit les contraindra à se réinventer encore et encore pour poursuivre, sans filet, leur activité. Une démarche entamée depuis des décennies qui laisse déjà derrière elle son lot de vaincus sur un marché helvétique fragile rendu aussi complexe par la diversité des langues. Depuis 2003, 70 publications ont passé à la trappe! Des disparitions liées à un lectorat qui s'est effrité, la concurrence d'Internet et la perte de recettes publicitaires vampirisées par des géants comme Google, Apple, Facebook, Amazon et consorts. Conséquences: une presse traditionnelle privée de revenus vitaux et une information régionale et locale af-

faiblie. En Suisse romande, la crise s'est révélée particulièrement aiguë. En témoigne la mort de nombreux titres dont, pour n'en citer que deux récents, *L'Hebdo* et *Le Matin* dans sa version papier. Deux journaux pourtant matériellement ancrés dans le tissu sociétal de longue date. La pression financière subie par les médias s'est aussi traduite par des licenciements à répétition et l'obligation pour de nombreuses publications de partager des contenus. Gilet de sauvetage visant à éviter la noyade... ou, au pire, à la retarder. Amenés à travailler davantage, les journalistes ont dû aussi composer avec toujours moins de moyens, étoffer leurs compétences. Ceux qui, généralement par vocation, n'ont pas quitté le navire se débattent avec des ressources réduites pour rendre compte de la grande et de la «petite» actualité. Pour refléter les événements culturels, politiques, économiques se déroulant dans notre environnement proche. Pour offrir une vitrine à la pluralité des idées. Une contribution essentielle propre à alimenter le débat démocratique et favorisant la formation des opinions. Une mission clef dans un pays où l'on vote régulièrement et dans un monde où les boussoles se dérèglent au rythme des *fake news*. Où les croyances se disputent à la réalité. Où les réseaux sociaux sont autant de précieux apports et témoignages que de condensés d'inépties, cassées dans le meilleur des cas, dangereuses dans le pire. Où les plateformes internet influencent les avis sans souscrire nécessairement à la dénon-

tologie journalistique. Où l'immédiateté dicte le tempo et nécessite d'autant plus la contribution de professionnels.

Dans ce contexte difficile, la Confédération a voté un train de mesures visant à épauler les médias. Pas une première. Les autorités soutiennent déjà la distribution de journaux en s'acquittant d'une partie des frais d'acheminement. Elles entendent aujourd'hui renforcer leur appui par un paquet d'aides d'une valeur de 151 millions de francs par an et ce pour une durée de sept ans. Ce montant devrait alléger la facture de la distribution et bénéficier à la presse associative, aux médias en ligne, aux radios locales et aux télévisions régionales, aux agences ou encore à la formation dans la branche. Ses opposants pointent du doigt la menace d'une perte d'indépendance, d'autocensure, quand bien même le secteur de l'audiovisuel perçoit déjà depuis des lustres les deniers de la redevance. Quand bien même l'Etat s'est déjà engagé dans cette voie sans imposer ses vues. Et comme si ce genre de dérive, avec les annonceurs, n'existaient pas... Dire oui aux mesures en faveur des médias, c'est se positionner pour des nouvelles de proximité et diversifiées, favoriser la cohésion sociale, lutter contre la concentration et l'uniformisation des informations et limiter le risque que nombre de titres se trouvent, privés de cette bouffée d'oxygène, à l'article de la mort... ■

PROFIL



Marie-Morgane Adatte, bédéiste engagée.

PAGE 2

AVS 21

La Grève pour l'avenir se mobilise.

PAGE 3

SOINS

Le travail à domicile mieux protégé.

PAGE 6

INÉGALITÉS

Fossé abyssal.

PAGE 7

«CHAQUE ICEBERG EST UN PERSONNAGE»

La Neuchâteloise Marie-Morgane Adatte publie sa première BD intitulée «Les mains glacées», une plongée dans l'Arctique et le réchauffement climatique

Aline Andrey

Son voyage au Groenland lui était prédestiné. Marie-Morgane Adatte aime l'hiver, la montagne, la nature, les cailloux et les gens. Elle a besoin d'un cadre pour travailler: un temps donné, un espace. Rien de mieux qu'un voilier donc. Et elle est particulièrement attirée par les pays du Nord, même si son père géologue emmenait parfois sa famille dans le sud, en Bulgarie, en Italie, en Grèce, en Espagne, au Mexique, au Maroc... «Je me souviens de marches dans le désert à la recherche de fossiles, tout en remplissant des sacs de cailloux», raconte-t-elle. Lors de ces périples, la petite fille dessine déjà. «J'ai très tôt adoré le format du carnet de bord», explique celle que ses proches appellent Marie-Mo, devenu plus tard son nom d'artiste (sans tiret). «Je devais avoir 7 ans, et je me souviens très bien, alors que je dessinais l'orque Willy (!), avoir entendu ma tante artiste me prédire l'entrée dans une école d'art!» Elle choisira, en effet, quelques années plus tard, celle de Biennale, le graphisme en spécialisation.

Quant à la navigation, l'enfant du village d'Enges sortait de temps en temps avec le bateau de sa tante et des amis sur le lac de Neuchâtel. Se laissant flotter sans jamais vraiment s'intéresser aux techniques marines. La voile, elle en apprendra donc les rudiments sur la côte ouest du Groenland.

LA FONTE DES GLACES

En été 2018, elle embarque, avec trois autres artistes, sur le voilier de l'association MaréMotrice - un nom qui fait étrangement écho au sien. Celle-ci propose des expéditions polaires pour documenter, autrement que scientifiquement, la mutation du pôle Nord en proie au réchauffement climatique. Un voyage comme une initiation. «C'était tellement beau et incroyable à chaque instant, que je me suis sentie comme un nouveau-né», témoigne MarieMo. Sa conscience écologique se renforce au fil des jours. «On voit littéralement la glace fondre, les glaciers se déplacer. Et on les

entend! Chaque iceberg est un personnage. Cela chamboule d'en voir un se retourner sur lui-même plusieurs fois en quête d'un nouvel équilibre.» MarieMo s'immerge dans cette nature sauvage tout en vivant avec cinq autres personnes sur un voilier de quinze mètres de long. Une proximité dans l'immensité. «Dès qu'on accostait quelques heures, chacun partait dans une autre direction», sourit-elle. Tout en précisant avoir beaucoup aimé ses compagnons de vagues. «J'adorais être au coin du poêle, confiné dans un petit espace. L'ambiance était celle d'un chalet. Cela me rappelait les camps de ski», souligne la monitrice de sport d'hiver.

Chaque soir, la lecture d'extraits de *Moby-Dick*, par un metteur en scène embarqué lui aussi dans cette aventure, l'enchantait; tout comme l'odeur du café le matin, l'utilisation d'une perceuse bricolée pour faire mousser le lait, ou encore d'une théière d'eau froide et une autre d'eau chaude pour toute douche.

Si son rêve d'enfant de voir un morse sera déçu, MarieMo tombera amoureuse des phoques, «si curieux et agiles dans l'eau, et si maladroits quand ils en sortent».

Regarder l'horizon, apercevoir des baleines, scruter les plaques de glace dans le brouillard, marcher sur le continent à la recherche de cailloux (encore et toujours), et surtout écrire et dessiner, malgré le froid. «On était en été, donc ça allait», tempère l'adepte de bains lacustres hivernaux. Une habitude qu'elle quittera, étrangement, à son retour du Grand Nord.

Chaque jour, la dessinatrice remplit son carnet de bord avec son stylo très fin qu'elle abreuve d'encre de Chine. «Je m'exerce à la couleur, mais je n'y arrive pas encore», explique la férule de noir et blanc. Quant aux textes, la bédéiste-reporter privilégie le piquant, flirtant avec le sarcasme, et évite les pensées trop gentilles ou moralistes. Sa première BD personnelle *Les mains glacées* - un titre qu'elle avait déjà en tête avant de partir - vient d'être publiée. Elle retrace ce voyage, entre réalité et imaginaire, qui a transformé sa créatrice.

Celle-ci rêve d'ailleurs de repartir en mer, mais cette fois à bord d'un navire de sauvetage en Méditerranée. «La migration me touche beaucoup. J'ai envie de pouvoir retranscrire des témoignages des personnes qui ont fui leur pays et de celles qui les sauvent. A travers mon travail, j'ai besoin de faire passer des messages sur des causes qui me touchent.» Le climat, l'exil, l'égalité des droits...

LE 9^e ART AU FÉMININ

Depuis sa résidence d'artiste au festival de BD à Delémont en 2017, MarieMo fait partie du collectif féministe La bûche*, et participe activement au fanzine alternatif du même nom. Dernière-

ment, elle a contribué à son hors-série *Les voix* qui retrace la lutte des femmes en Suisse pour le droit de vote. Très admirative de ces révolutionnaires, l'autrice prône l'égalité, sans se sentir forcierement féministe. Elle estime être entrée dans le monde du 9^e art sans trop de difficulté, au moment où les femmes commencent à y trouver une place.

En 2020, MarieMo - qui travaille beaucoup pour des musées et autres institutions culturelles, et adore sortir dans des cafés sympas - vit très mal les répercussions de la pandémie. «J'en ai bavé, résume-t-elle, financièrement, professionnellement, socialement.» En comparaison, 2022 sonne comme un re-

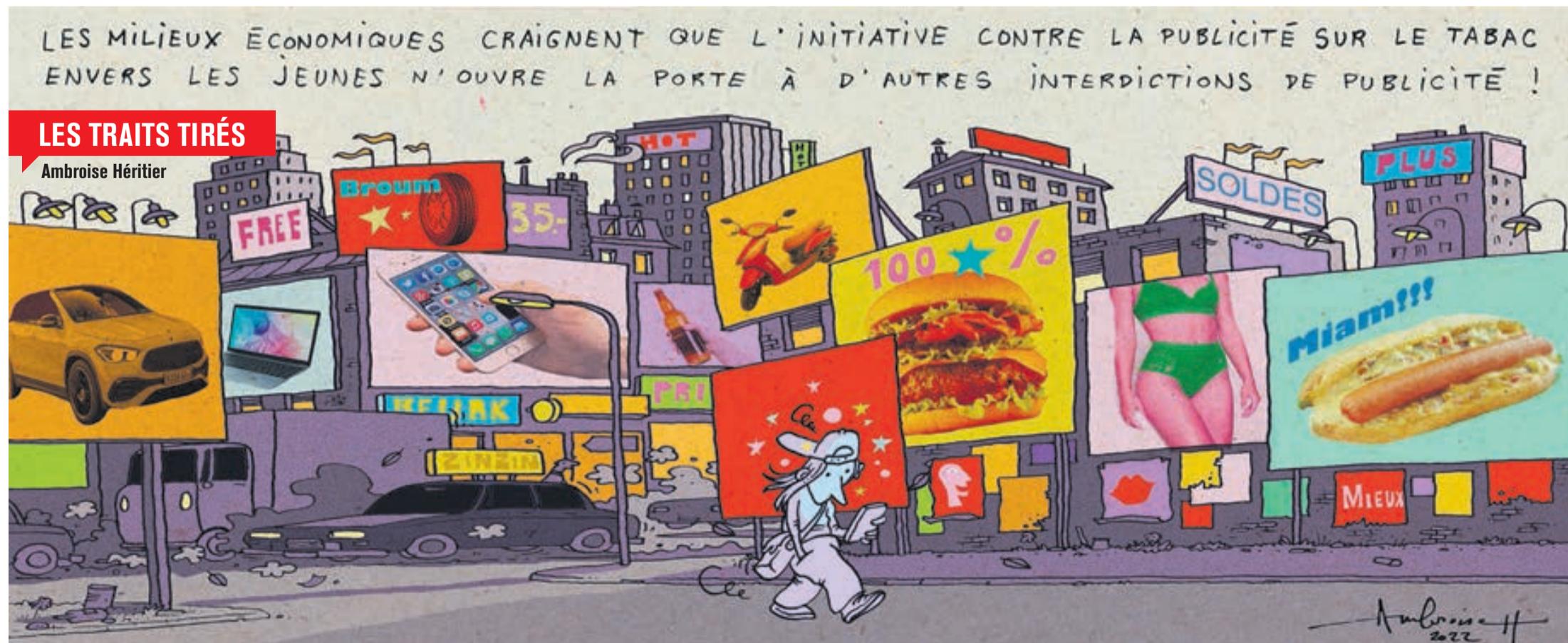
nouveau pour l'illustratrice et graphiste qui se sent, depuis peu, prête à endosser le statut d'autrice de bandes dessinées. Elle vient de s'installer dans un atelier collectif, et d'emménager dans un nouvel appartement en colocation avec des amis. Sa première BD, *Les mains glacées*, a été récemment publiée, et en augure bien d'autres. D'ailleurs, elle a déjà les titres. ■

Les mains glacées, MarieMo, Editions Antipodes, 2021

* Pour plus d'information, voir sur: [la-buche.ch](http://labuche.ch)



Marie-Morgane Adatte a vu sa conscience écologique encore renforcée après son voyage au Groenland qui lui a inspiré sa première BD.



LA GRÈVE POUR L'AVENIR SE MOBILISE EN ROMANDIE

La samedi 12 février, l'alliance regroupant écologistes, féministes et syndicalistes invite à une manifestation à Neuchâtel contre la réforme AVS 21

Textes Aline Andrey

«Pour des retraites dignes, durables et solidaires.» C'est avec ce message central que la Grève pour l'avenir organise une journée de mobilisation en Suisse romande le 12 février. Le collectif prévoit une matinée de récolte de signatures décentralisée en vue du référendum contre AVS 21, suivie d'un rassemblement à 14h à la gare de Neuchâtel. De là, une manifestation partira dès 14h45 pour arriver au Théâtre de la Poudrière (quai Philippe-Godet 22). Deux tables rondes auront lieu: à 16h15 sur le thème «comment le 2^e pilier torpille l'AVS et la planète», avec la participation entre autres de Danielle Axelroud, experte-fiscale à la retraite; et à 18h15 sur «Travailler moins! Pour un système de retraites digne, juste et durable», avec notamment la secrétaire syndicale au SSP Michela Bovolenta. «Cette journée, c'est l'occasion d'aborder la question des retraites au travers du prisme de la convergence des luttes. Un changement de fond de la société est fondamental. On ne peut pas dissocier les luttes sociales, féministes et écologiques», souligne Solenn Ochsner, secrétaire syndicale d'Unia et membre de la Grève pour l'avenir Neuchâtel. A noter que cette mobilisation romande sera suivie d'une Action nationale le 9 avril prochain sur la diminution du temps de travail.

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis deux ans, la Grève pour l'avenir rassemble des mouvements sociaux, notamment la Grève du climat et la Grève féministe, des syndicats et des citoyens avec pour objectif un futur solidaire, écologique et équitable. La mobilisation du 12 février est l'occasion de rappeler que les femmes sont discriminées sur le marché de l'emploi et, par conséquent, au moment de leur retraite, et qu'elles effectuent de surcroît «un tra-

vail non rémunéré colossal». Plus largement, l'alliance dénonce des conditions de travail de plus en plus pénibles pour les professions les plus précaires, et une augmentation des chômeurs âgés. Pour elle, «l'augmentation des burn-out et autres maladies liées au travail, ainsi que les dégâts de la surproduction sur notre planète, plaide pour une réduction du travail». La Grève pour l'avenir appelle ainsi à lutter pour une transition juste, afin que les travailleuses et les travailleurs ne doivent pas gagner leur vie en abîmant leur santé et celle des prochaines générations. Elle défend un système de formation continue et une garantie de revenus pour permettre une reconversion professionnelle.

RENFORCER L'AVS

La Grève pour l'avenir dénonce l'affaiblissement du 1^{er} pilier, le plus redistributif, au profit du 2^e: «Pour faire passer la pilule de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS), on nous a promis un renforcement de notre 1^{er} pilier en augmentant la TVA de 1,5%. La réforme AVS 21, qui veut sortir du financement paritaire de l'AVS, rabote cette augmentation à 0,4%». Elle s'insurge contre «les investissements écocidaires» des caisses de pension et le renforcement d'un système capitaliste et inégalitaire». Selon une étude de l'Alliance climatique, «les 92% du capital de retraite sont investis par des institutions qui ignorent largement les risques climatiques. Seuls 8% du volume d'investissement proviennent de caisses de pension qui ont aligné leurs objectifs sur l'Accord de Paris sur le climat.» Et la Grève pour l'avenir de conclure: «L'AVS, stable et solidaire, fruit de luttes ouvrières acharnées, doit être défendue et renforcée!» ■

Pour plus d'informations, voir sur:
grevepourlavenir.ch

UN CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE «1000 EMPLOIS»

La semaine dernière, le Conseil d'Etat genevois a validé juridiquement l'initiative lancée par la CGAS, tout en proposant aux députés de lui opposer un contre-projet. Dans un communiqué, la CGAS se dit «ouverte à discuter de toutes les améliorations possibles, et attend dès lors l'ouverture rapide de ces discussions par le Conseil d'Etat». La faîtière souligne de surcroît l'urgence tant climatique que sociale. «Sans une intervention résolue et significative en termes de création d'emplois, l'Etat prendrait le risque de rater le virage de la transition écologique et économique, avec des conséquences dramatiques pour les travailleuses et les travailleurs et, plus largement, pour l'ensemble de la population.» L'initiative demande la création d'emplois dans les domaines sanitaires, sociaux et de la transition écologique, ainsi que la réduction du temps de travail. ■

Plus d'informations sur: 1000emplois.ch



La Grève pour l'avenir s'était déjà mobilisée en mai dernier notamment à Lausanne (photo). Le prochain rendez-vous est consacré à la défense de retraites dignes, durables et solidaires.

UN COMITÉ GENEVOIS SE MOBILISE CONTRE AVS 21

«L'espérance de vie et surtout la capacité d'arriver à l'âge de la retraite en bonne santé varient fortement selon la classe sociale à laquelle on appartient. Cette réforme AVS est une pénioration pour les femmes, mais ce n'est que la première tranche d'autres réformes et initiatives qui constituent une attaque frontale aux conditions de travail et de vie de l'ensemble des salariés.» Anna Gabriel Sabaté, secrétaire régionale d'Unia Genève, a été l'une des nombreuses intervenantes lors de la conférence de presse, la semaine dernière, du comité genevois contre le référendum AVS 21. Celui-ci se compose de la CGAS, des syndicats, des partis de gauche, de la Grève du climat, de la Grève féministe et des associations de défense des aînés et des chômeurs. Dans un communiqué, le comité rappelle: «AVS 21 impose une triple peine pour les femmes. Cette contre-réforme les force à travailler un an de plus pour la même rente, alors qu'elles prennent en charge la majorité du travail non rémunéré, en particulier les tâches éducatives et de soins, qu'elles reçoivent des salaires et des rentes inférieures à ceux des hommes et qu'elles exercent le plus sou-

vent les métiers les plus précaires et les plus mal rémunérés.» Le comité s'oppose non seulement à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, mais aussi à la flexibilisation du départ à la retraite jusqu'à 70 ans et à l'augmentation de la TVA. Il appelle à un renforcement de l'AVS et questionne «un système qui ne prélève ses cotisations que sur le travail», alors que «les revenus du capital ont explosé au cours des dernières décennies». Pour le comité, il ne serait donc «pas inutile de les mettre à contribution». Sans compter que des salaires justes, y compris l'égalité salariale, permettraient une meilleure contribution à l'AVS. Et de dénoncer: «Alors que 13,6% des personnes à l'âge de la retraite vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, la majorité de droite et le Conseil fédéral restent sourds aux mobilisations féministes et syndicales qui font des retraites dignes un de leurs thèmes phares, et aux revendications des jeunes organisés pour la justice climatique. Ils préfèrent jouer la carte de la division des générations et des classes populaires.» ■

Appel à un «sprint solaire»

Pour faire face à la pénurie d'électricité et lutter contre la crise climatique, Greenpeace milite essentiellement en faveur de l'extension du solaire, pétition à la clef

Sonya Mermoud

En marge de la révision de la législation sur l'énergie et sur l'approvisionnement électrique, Greenpeace a présenté la semaine passée ses recettes. Et lancé une pétition soutenant ses visées*. Pour l'ONG, la solution réside dans le développement accéléré des énergies renouvelables. Cette position tient compte de la crise environnementale et d'une éventuelle pénurie d'électricité. Un potentiel black-out attribué à l'absence d'un arrangement en la matière avec l'Union européenne, l'abandon de l'accord-cadre et la décision prise en votation populaire en 2017 de sortir du nucléaire. «La Suisse n'a pas besoin de cette dernière énergie ni d'énergies fossiles pour assurer la sécurité de son approvisionnement énergétique et endiguer le réchauffement climatique, affirme, étude à la clef, Georg Klingler, expert climat et énergie chez Greenpeace Suisse. Mais ses objectifs en faveur des énergies renouve-

lables pour 2035 doivent être doublés. Nous avons besoin de 38 térawattheures par an au lieu des seulement 17 prévus. Les plans de la Confédération sont à ce sujet en demi-teinte et beaucoup trop laxistes.» Pour atteindre le but préconisé, l'organisation écologiste mise sur les potentiels qu'offrent l'eau, le vent, mais surtout le soleil. «Nous recommandons une extension accélérée du photovoltaïque, une source d'énergie idéale qui ne suscite guère d'opposition. Les structures pour l'aménagement de panneaux existent déjà - édifices, parkings, autoroutes, etc. La Suisse doit se lancer dans un sprint solaire propre à garantir un avenir énergétique respectueux du climat», plaide le spécialiste, soulignant qu'une utilisation accrue du solaire permet de réduire à zéro les émissions de CO₂ générées par les transports, les bâtiments et l'industrie.

RESPECT DU BUDGET CARBONE

«Aujourd'hui, le solaire ne représente que 3,7% de l'énergie produite. Il fau-

drait l'accroître, d'ici à 2045, à 38% et, d'ici à 2050, à 48%, afin de sécuriser l'approvisionnement. Avec une extension maximale du photovoltaïque d'ici à cette date et une couverture par l'énergie hydraulique de 41%, il n'y aura plus de déficit hivernal.» Mieux encore, Greenpeace note que, dans ce cas de figure, on bénéficiera d'excédents de production massifs en été qui pourront être utilisés pour générer de l'hydrogène et des carburants et combustibles synthétiques. «Les excédents estivaux liés à l'extension du solaire contribuent de façon décisive à la réussite de la décarbonisation.» En ce qui concerne l'énergie hydraulique, Georg Klingler n'estime pas nécessaire d'en augmenter la production. «Il faut en revanche procéder à des investissements pour la stabiliser et maintenir le niveau actuel.» Greenpeace se positionne encore en faveur d'un recours limité aux éoliennes, sources récurrentes de conflits, les opposants dénonçant leur impact sur les pay-

sages et la biodiversité. «L'installation de 400 éoliennes devrait suffire pour l'ensemble du territoire, et uniquement dans les lieux où il y a véritablement du vent.» Dans le scénario énergétique de Greenpeace, la Suisse respecte le budget carbone dont elle dispose encore à partir de 2020 pour contribuer à garder la limite de 1,5 degré de réchauffement de l'atmosphère planétaire. «Les risques du nucléaire sont en outre réduits au minimum, car l'exploitation de la dernière centrale nucléaire suisse cesserait en 2029.» Georg Klingler s'oppose aussi fermement à la construction de centrales à gaz, «inacceptables pour le climat et maintenant la Suisse dans la dépendance aux fournisseurs étrangers».

30 000 EMPLOIS À MOYEN TERME

L'expert déplore dans tous les cas le retard du pays dans l'exploitation des énergies renouvelables, en particulier du solaire: «La Suisse figure dans le peloton de queue des Etats de l'Union

européenne en la matière.» Dans ce contexte, l'ONG espère influer sur les débats du Conseil des Etats via une pétition soutenant ses propositions. En ce qui concerne le coût de la politique énergétique défendue, Greenpeace l'évalue à 105 milliards de francs d'ici à 2050. «Ces investissements créeront des emplois et de la plus-value dans notre pays. L'étude prévoit que, d'ici à 2030, il y aura environ 30 000 emplois supplémentaires dans le domaine des technologies propres. La transformation de l'approvisionnement énergétique conduit en effet à ce que l'argent actuellement dépensé pour importer du pétrole et du gaz de pays comme la Libye, le Kazakhstan, le Nigéria et la Russie sera à l'avenir investi en Suisse.» ■

* greenpeace.ch/fr/story-fr/80005/sprint-solaire



**Comment remplir la déclaration d'impôts?
Apprenez avec Unia!**

Cours gratuits pour les membres d'Unia Transjurane
 ↳ Avec formateurs-trices expérimenté-e-s
 ↳ Pour apprendre et remplir la déclaration sur place

Déclaration jurassienne - 2 cours
 Secrétariat Unia de Delémont (rue des Moulins 19)
 - lundi 7 mars 2022 - 19h00-22h00
 - lundi 14 mars 2022 - 19h00-22h00
 Pour le remplissage informatique, connexion wi-fi à disposition

Déclaration bernoise
 Secrétariat Unia de Moutier (rue Centrale 11)
 - mardi 15 mars 2022 - 19h00-22h00
 Pour le remplissage informatique, connexion wi-fi à disposition

Les cours auront lieu en présentiel dans le respect des mesures de protection en vigueur contre le Covid-19.

Infos et inscriptions
 - par e-mail à transjurane@unia.ch
 - par téléphone au 0848 421 600
 - aux guichets de Unia Transjurane

Unia Transjurane - rue des Moulins 19 - 2800 Delémont T 0848 421 600 - transjurane@unia.ch

Rétrocession des contributions de solidarité dans l'industrie des machines

Pour l'année passée également, tous les membres d'Unia qui ont travaillé pour une entreprise assujettie à la CCT MEM recevront de leur employeur une «attestation de contributions de solidarité». En règle générale, cette attestation est jointe par les entreprises au décompte de salaire de janvier ou de février. Si ce n'est pas le cas, l'attestation peut être retirée auprès du bureau du personnel.

Ce document est un titre confirmant que la contribution de solidarité de Fr. 60.- a été prélevée sur le salaire pour l'année passée. Pour les membres du syndicat Unia dont le sociétariat a duré toute l'année et qui ont travaillé dans des entreprises assujetties à la CCT MEM, la rétrocession se situe, en fonction du montant de leur cotisation de membre,



entre 200 et 307 francs
(si les cotisations de membre sont supérieures à 304 francs).

- En cas de perte de l'attestation personnelle, la rétrocession est également perdue !
- Merci de faire valoir votre attestation d'ici au 31.12.2022 au plus tard !

Tous les membres du syndicat Unia ont la possibilité de remettre ce titre personnellement ou par poste au secrétariat Unia concerné (prière d'indiquer le compte de chèques postaux ou le compte bancaire). En cas de problèmes ou de questions, les collègues sont prêts de s'annoncer auprès de leur secrétariat Unia de la région/section ou auprès du secrétariat central du syndicat Unia à Berne.

UNIA

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
 Place de la Riponne 4
 1005 Lausanne
 Tél. 021 321 14 60
 Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
 Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Dafferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
 Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES
 Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
 Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES
 Thierry Porchet, Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an
 Abonnement annuel Fr. 60.-
 Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
 Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
 Atoll "îlots graphiques"
 Catherine Gavin

IMPRESSION
 Pressor SA, Delémont
 Tirage contrôlé 55 111 exemplaires

SANS MÉdiAS, Pas de DEMOCRATie

OUI à la diversité des médias le 13 février 2022



LECTEURS ÉCRIVEZ-NOUS CE JOURNAL EST LE VÔtre !

L'ÉVÉNEMENT. SYNDICAL

Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

MINI ANNONCES
 Cocher la case qui convient

| |
|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> EMPLOI |
| <input type="checkbox"/> VACANCES |
| <input type="checkbox"/> À LOUER |
| <input type="checkbox"/> IMMOBILIER |
| <input type="checkbox"/> 2 & 4 ROUES |
| <input type="checkbox"/> À VENDRE |
| <input type="checkbox"/> À ACQUÉRIR |
| <input type="checkbox"/> RENCONTRES |
| <input type="checkbox"/> ANIMAUX |
| <input type="checkbox"/> DIVERS |

18 mots maximum, vos coordonnées non comprises
 Tarif: 20 francs (à glisser dans l'enveloppe avec votre annonce)

Ecrire lisiblement, en majuscules. Une lettre par case et une case de libre entre chaque mot
 Indiquer vos coordonnées précises (adresse ou numéro de téléphone) dans le texte de l'annonce (non compris dans les 18 mots)

Vos annonces sont à envoyer à: L'Événement syndical,
 Service des annonces, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne



www.av21-non.ch

Pas touche à nos rentes !

LES ACTIONS SYNDICALES CHEZ SMOOD VONT REPRENDRE

La procédure de conciliation s'est soldée par un échec, la direction de la société de livraison se montrant toujours inflexible et fermée au dialogue social

Jérôme Béguin

C'est avec regret qu'Unia a annoncé la semaine dernière l'échec de la procédure de conciliation avec Smood. Début décembre, le Département de l'économie et de l'emploi du canton de Genève, où se trouve le siège de la société de livraison, avait saisi la Chambre des relations collectives de travail (CRCT). L'objectif était de trouver une solution au conflit social démarré le 2 novembre à Yverdon. Soutenu par Unia, le mouvement avait fait boule de neige dans dix autres villes de Suisse romande. Près d'une centaine de livreurs et de livreuses avaient formé des comités de lutte pour obtenir le paiement de toutes les heures de travail effectuées, ainsi que des améliorations des conditions de travail et d'engagement. La direction de l'entreprise de livraison avait toutefois refusé d'ouvrir des négociations avec les grévistes. Durant la conciliation, Smood a continué à se montrer inflexible et fermée au dialogue social. «Nous avons tout essayé. En vain. Aucun compromis, même partiel, n'a pu être trouvé», déplore le responsable de la logistique pour Unia, Roman Künzler.

Non seulement la direction n'a rien lâché, mais elle n'a pas respecté la paix du travail qu'impose la démarche devant la CRCT. Trois grévistes, dont un délégué du personnel qui participait aux négociations, ont en effet été licenciés avec effet immédiat. Dans un communiqué, l'entreprise a évoqué des «violations graves» des obligations de ces collaborateurs. «Nous n'avons pas de preuve de ces violations, nous n'avons pas reçu de pièces», explique Roman Künzler. Mais quoi qu'il en soit, il fallait, selon nous, soumettre ces procédures de licenciement à la CRCT. Nous demandons la réintégration des licenciés. Nous mettrons tout en œuvre pour les défendre et faire respecter leurs droits.»

STRATÉGIE DE «LOCK-OUT»

«D'autres grévistes n'ont pas été licenciés, poursuit le responsable syndical, mais ils ont vu leurs heures diminuer drastiquement, alors que de nombreux salariés ont été engagés, et ils peinent à terminer leurs fins de mois. Nous considérons que c'est une stratégie de lock-out. Nous exigeons que Smood cesse immédiatement toute mesure de représailles envers les grévistes.»



Au cœur des revendications: le paiement de toutes les heures de travail effectuées ainsi que des améliorations des conditions de travail et d'engagement.

Unia a proposé un arbitrage et attend la publication des recommandations de la CRCT. Le syndicat avait aussi saisi les services de l'emploi des cantons de Vaud et de Genève. Dans les villes de la région lémanique, les coursiers de Smood sont engagés par une société tierce, Simple Pay, qui visiblement ne respecte pas la législation en vigueur sur la location de services ni la loi sur le travail, notamment en ne rémunérant que le temps durant lequel une commande est livrée. En s'appuyant sur le rapport de l'Office cantonal de

l'inspection et des relations du travail, le Département genevois de l'emploi pourrait sans doute menacer de prononcer une interdiction d'exploitation. «Nous demandons à l'Etat de faire respecter les lois et de combattre ce modèle d'affaires basé sur la sous-enchère salariale. Et nous attendons que Smood mette en œuvre les améliorations minimales promises durant la grève. Les

conditions de travail ne se sont pas améliorées», conclut le syndicaliste. Il est vrai que l'entreprise avait annoncé être disposée à augmenter les salaires à 23 francs l'heure, en incluant les vacances et les jours fériés, et à supprimer le système des pénalités. Jeudi dernier, l'assemblée du personnel a décidé de reprendre les actions syndicales. A suivre. ■



Le conflit social avait démarré le 2 novembre dernier à Yverdon avant de s'étendre dans plusieurs villes romandes.

1000 SIGNATURES EN SOLIDARITÉ AVEC LES CHAUFFEURS LICENCIÉS DE DPD

Une pétition munie de quelque 1000 signatures récoltées en une poignée de jours seulement a été adressée la semaine dernière à DPD. Ce texte exige la réintégration de cinq chauffeurs de l'entreprise licenciés ce début d'année au Tessin en raison, dénonce Unia, de leur engagement syndical (voir *L'ES* du 19 janvier). «DPD a, à cette période, cassé son contrat avec une société sous-traitante au profit d'une autre. Cette dernière a repris l'ensemble des collaborateurs, soit 14 personnes sur 18. Comme par hasard, les quatre qui n'ont pas été réembauchés, auxquels s'est ajouté un cinquième depuis, étaient mobilisés pour de meilleures conditions de travail, souligne Giangiorgio Gargantini, secrétaire régional Unia Tessin. Aucune raison n'a été donnée à ce non-réengagement. Ces livreurs affichaient d'excellents états de service. Certains pouvaient même se prévaloir d'avoir occupé des mois durant la tête du classement des meilleurs collaborateurs DPD au Tessin.» Les signataires de la pétition réclament également la reconnaissance des comités du

personnel locaux, le respect des droits syndicaux et une amélioration des conditions de travail. «Ces licenciements antisyndicaux ont soulevé une grande indignation dans le canton et ont entraîné une vague de solidarité avec les livreurs de colis», rapporte encore le syndicat dans un communiqué. Et de rappeler au passage les abus constatés au sein de DPD: «Journées de travail interminables, heures supplémentaires, non rémunérées, frais non remboursés, stress énorme. Les chauffeuses et les chauffeurs luttent là contre aux côtés d'Unia depuis plus d'un an.» Pour le syndicat, il n'est pas acceptable qu'une entreprise appartenant à l'Etat français fasse régner des conditions de travail «lamentables en Suisse et foule au pied les droits des salariés». Dans ce contexte, Unia a aussi interpellé la société mère française GeoPost, en attirant son attention sur la violation des droits syndicaux par DPD dans nos frontières. ■ SM

POING LEVÉ

LA 5G OU LE DÉNI DE LA DÉMOCRATIE?

Par Aline Andrey

Les opposants à la 5G ne décolèrent pas. Et on les comprend, tant l'opacité et la mise en service quasi sauvage des antennes dernière génération nient les principes démocratiques et ceux de précaution. Fin décembre, plusieurs associations* dénonçaient dans un communiqué «le tour de passe-passe» illégal du Conseil fédéral. Ce dernier a modifié l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) concernant la puissance des antennes adaptatives. Des dépassements sont dès lors possibles, même si la moyenne d'émission dans un laps de temps de six minutes doit respecter les valeurs limites. L'argumentation de cette mesure ubuesque est que les antennes 5G émettent de manière plus ciblée. Reste qu'elles peuvent propager de multiples faisceaux en même temps, et nécessitent davantage d'énergie pour traverser des obstacles (arbres, maison...). Et si le temps de dépassement est certes très court, *quid* de la multiplication répétée de pics de rayonnement à l'heure où l'on dénombre déjà plus de 6600 antennes 5G sur le territoire suisse? Et alors que Swisscom, Salt et Sunrise UPC en espèrent 30 000!

Près de trois communes sur quatre sont déjà dotées d'une antenne adaptative. Or, il n'existe pas de carte exhaustive publique. Cette opacité de l'OFCOM et des opérateurs augmente encore la défiance de la population. Le Conseil fédéral, de surcroît, semble faire la sourde oreille aux plus de 3000 oppositions de citoyens, à deux recours au Tribunal fédéral et à trois initiatives cantonales de Genève, du Jura et de Neuchâtel demandant un moratoire sur le développement du réseau 5G. Des associations dénoncent régulièrement ses potentielles répercussions délétères sur la santé et sur l'environnement. De nombreuses personnes électro-sensibles en paient déjà le prix fort. Les débats se polarisent aussi autour du coût énergétique de ce dit «progrès», essentiel pour les uns, inutile et dangereux pour les autres. Tant de questions méritent un véritable débat citoyen dans une optique de bien commun. Car quel est l'apport au bien-être général d'avoir un frigo connecté ou d'envoyer un message encore plus vite, d'une connexion addictive qui paradoxalement renforce les solitudes, ou encore d'une surveillance généralisée favorisée par ces nouveaux réseaux?

Le frein à la course à la 5G viendra-t-il du ciel? Cela semble peu probable. Reste que depuis quelques mois, des compagnies aériennes s'inquiètent de potentielles interférences entre les nouveaux réseaux de téléphonie mobile et les radioaltimètres – qui mesurent à bord des avions la distance avec le sol. En janvier, des opérateurs de téléphonie américains ont ainsi décidé de suspendre le déploiement de la 5G à proximité des aéroports. En Europe et en Suisse, la situation est également observée attentivement. Un crash d'avion est toutefois peu probable. Mais qu'en est-il de l'humanité? ■

* Stop 5G, Stop 5G Glâne, Jura non 5G, 4G ça suffit et Schutz vor Strahlung.

LE TRAVAIL 24 HEURES SUR 24 À DOMICILE EST MIEUX PROTÉGÉ

Un arrêt du Tribunal fédéral confirme que la Loi sur le travail doit s'appliquer à une personne engagée par une entreprise de location de services pour s'occuper d'un particulier dans son lieu de vie

Propos recueillis par Sylviane Herranz

«Les entreprises qui emploient du personnel assurant une prise en charge 24 heures sur 24 dans les ménages privés doivent respecter la Loi sur le travail.» Dans un communiqué publié le 19 janvier, le Syndicat des services publics (SSP) se réjouit d'avoir remporté une manche au Tribunal fédéral. L'arrêt rendu en décembre est un «succès syndical», note-t-il, qui permettra de mettre fin à des prises en charge 24 heures sur 24 par une seule personne.

Le SSP avait entamé une procédure en 2020, auprès du Tribunal fédéral après avoir été débouté par la cour administrative de Bâle-Ville, au sujet du contrat de travail d'une personne engagée par une entreprise de placement pour assister 24 heures sur 24 un particulier. Le contrat de l'aide-soignante prévoyait une durée de travail de 21 jours, week-ends compris, puis une rotation pour la même durée avec une autre employée. Le syndicat estimait que le contrat ne respectait pas les durées maximales autorisées par la Loi sur le travail et les périodes de repos. Une manière de faire, explique le SSP, fréquemment utilisée par les entreprises de location de services qui s'appuient sur un article de la Loi sur le travail précisant qu'elle ne s'applique pas aux ménages privés.

Le Tribunal fédéral a reconnu que, dans ce cas, s'agissant d'une relation contractuelle entre un salarié, une société d'intérim et une personne privée, la loi doit s'appliquer. Le SSP regrette néanmoins que cet arrêt ne concerne que cette configuration à trois acteurs: «La Loi sur le travail continue à ne pas s'appliquer lorsqu'une personne assurant la prise en charge est directement engagée, par contrat, par un ménage privé.» Il précise que, dans ces situations, les employés sont soumis au contrat-type de travail national pour les travailleurs de l'économie domestique, qui fixe des salaires minimums, et au contrat-type du canton concerné. Le syndicat demande que ce secteur, «connu pour pratiquer des conditions d'exploitation inadmissibles», soit réglementé au niveau national.

Unia est aussi engagé dans le secteur de la santé, en particulier pour le personnel des soins privés de longue durée. Comment le syndicat apprécie-t-il cet arrêt du Tribunal fédéral? Le point avec Véronique Polito, responsable de la branche et vice-présidente d'Unia.

QUESTIONS RÉPONSES

L'arrêt du Tribunal fédéral brise une pratique des entreprises de location de services plaçant des employés 24 heures sur 24 dans des ménages privés en dérogeant à la Loi sur le travail. Comment Unia accueille-t-il ce jugement?

C'est une très bonne décision! Il existait déjà une jurisprudence au niveau cantonal et cet arrêt va permettre de faire respecter les dispositions légales en matière de temps de travail maximum, de temps et de jours de repos dans le domaine des soins et de l'accompagnement à domicile. Il fixe clairement que la Convention collective de location de services, et par là les entreprises qui lui sont soumises, doivent respecter la Loi sur le travail, même si le placement a lieu dans un ménage privé.

Cette CCT contient déjà des dispositions qui protègent les employés engagés selon le modèle *live-in*, c'est-à-dire vivant auprès des personnes qu'elles assistent. Elles prévoient de meilleures conditions que la Loi sur le travail: la durée du travail y est de 42 heures par semaine, payées au salaire minimum de la CCT, les heures supplémentaires sont réglementées, un supplément est prévu au-delà de 9,5 heures par jour et de 45 heures par semaine. Le travail du dimanche est payé avec un supplément de 50%. Pour les temps de présence la nuit, certains contrats-types cantonaux fixent des règles selon qu'il y a intervention ou non. Le Seco recommande une rémunération minimale de 5 francs l'heure. C'est bas, trop bas. Et ces dispositions ne sont pas contraignantes.



L'arrêt du Tribunal fédéral impliquera notamment le respect du temps de repos de 11 heures entre deux services et, en principe, une journée et demie de congé par semaine.

Quels sont les changements que l'arrêt du TF impliquera pour les employés à domicile placés par des maisons d'intérim?

Concrètement, le plus déterminant est le respect du temps de repos de 11 heures entre deux services et, en principe, d'une journée et demi de congé par semaine. Cela veut dire que, si une personne est de piqûre pendant la nuit et qu'elle doit intervenir deux ou trois fois, l'entreprise de travail temporaire doit prévoir un remplacement le matin même. Ça l'oblige à avoir du personnel pour cela. Ce qui devrait déjà être le cas actuellement. S'il y a un besoin d'assistance jour et nuit, une organisation en trois fois huit, avec trois employés, est nécessaire.

Y a-t-il beaucoup de personnes recourant à une assistance 24 heures sur 24 en Suisse? Les entreprises de location de services actives dans ce domaine ont-elles été créées précisément pour ces situations?

Nous rencontrons très peu de cas de prise en charge réelle de 24 heures sur 24 à domicile, une telle assis-

tance coûte très cher. Quant aux entreprises louant du personnel à des ménages privés, elles sont de plus en plus nombreuses. Leur émergence est favorisée par le nombre accru de personnes âgées souhaitant rester à la maison plutôt que d'aller dans un home. Ces sociétés offrent une large palette de services pour le maintien à domicile, et pas uniquement pour une présence continue.

Il existe aussi beaucoup de travail non déclaré dans la branche...

Nous sommes en effet confrontés à des sociétés d'intérim illégales basées à l'étranger, sans bureau mais avec un site internet pour recruter du personnel et attirer les clients. Ces entreprises sont quasi impossibles à contrôler et à sanctionner. Leur siège est hors de Suisse, elles sont très volatiles, changeant de site internet à tout moment, ou disparaissant simplement. Il faut savoir que les particuliers faisant appel à ces agences sont punissables vu qu'elles n'ont pas d'autorisation de pratiquer. Les sanctions peuvent aller jusqu'à plusieurs milliers de francs... Beaucoup de pri-

vés tombent dans le panneau, en se mettant dans l'irrégularité sans le savoir.

Les personnes engagées directement par des ménages privés ne sont pas soumises à la Loi sur le travail. Le SSP appelle à une réglementation nationale. Qu'en pense Unia?

Nous demandons également la soumission des ménages privés à la Loi sur le travail pour que tous les employés à domicile soient protégés. Les règles actuelles sont très complexes pour les personnes travaillant sans intermédiaire auprès d'un particulier. Le contrat-type national de l'économie domestique fixe uniquement le salaire. Les contrats-types cantonaux réglementent la durée du travail, qui peut être très longue. Mais ces derniers ne sont pas impératifs, la signature d'un contrat individuel permet d'y déroger. ■

* Voir le *Commentaire CCT Location de services*, art. 12 – services d'assistance, sur: tempservice.ch

Engie: le courant passe entre partenaires sociaux

Trois fédérations syndicales internationales signent avec le groupe industriel énergétique Engie un nouvel accord mondial. La multinationale emploie en Suisse 1600 personnes

Sonya Mermoud

Bonne nouvelle pour les quelque 170 000 collaborateurs du géant énergétique Engie présent dans 70 pays. Le groupe industriel de l'Hexagone a, le 20 janvier dernier, renouvelé son accord avec les fédérations syndicales mondiales IBB, Industrial Global Union et ISP ainsi que leurs affiliés, les organisations syndicales françaises. Cette convention, troisième depuis la création du Groupe, illustre la continuité du dialogue social développé entre la multinationale et les représentants des salariés depuis plus de dix ans déjà. Elle va encore plus loin que les précédentes, accordant des droits com-

muns aux salariés d'Engie du monde entier. Soit: un congé maternité de 14 semaines et de paternité de 4 semaines entièrement rémunérées; des indemnités en cas de décès ou d'hospitalisation. «Chaque entité du Groupe devra respecter ces minima au plus tard fin 2024», précise Engie dans un communiqué où il souligne aussi s'engager à privilégier les emplois permanents, à durée indéterminée et directs. La diversité est aussi promue avec des objectifs en termes de mixité et de lutte contre toute forme de discrimination. «C'est la première fois que des représentants des travailleurs du monde en-

tier, membres de nos fédérations syndicales mondiales, ont fait partie des négociations d'un accord-cadre mondial avec la direction d'une multinationale. L'IBB se félicite de ce nouvel accord qui va bien au-delà du précédent, puisqu'il inclut des questions clés pour les syndicats comme la discrimination et le harcèlement au travail, l'égalité, la qualité de vie au travail, le réchauffement climatique, l'intégrité fiscale, la sous-traitance et la vigilance raisonnable», a déclaré Ambet Yuson, secrétaire général de l'IBB. Même réaction positive du côté d'Industrial Global Union, accueillant avec satisfaction l'engagement d'Engie «en faveur d'un développement industriel durable et

d'une transition juste avec les fédérations syndicales mondiales qui représentent ses travailleurs dans le monde entier». Des commentaires positifs liés encore à la décision de renforcer le dialogue social par la création d'un forum mondial qui réunira, au moins une fois par an, des représentants des travailleurs issus de toutes les régions géographiques où agit la multinationale, les fédérations internationales signataires ainsi que la direction du Groupe. Les instances dirigeantes se sont, elles aussi, félicitées de la bonne concordance entre les parties prenantes. «Je me réjouis du nouvel accord mondial signé. Il réaffirme les engagements d'Engie en termes de responsabilités sociales

et de dialogue social international en cohérence avec notre ambition d'une transition juste partout où nous opérons», a commenté en substance Catherine MacGregor, directrice générale d'Engie, qui vise la neutralité carbone d'ici à 2045.

Dans nos frontières, le Groupe emploie 1600 salariés actifs sur une trentaine de sites disséminés sur le territoire. ■

LE FOSSÉ DES INÉGALITÉS SE CREUSE DAVANTAGE ENCORE

La fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté en 19 mois de pandémie qu'au cours de toute la dernière décennie. Elle a doublé pendant que les personnes défavorisées s'appauvrissaient davantage. Au-delà de la seule injustice, ce fossé est une aberration économique, sociale et environnementale

Textes Pierre Noverraz

On s'était habitué à voir s'élargir le fossé des inégalités dans le monde et dans notre pays. Mais cette année, la situation dépasse tout ce qu'on pouvait raisonnablement imaginer. Publié au début de cette année, le dernier rapport d'Oxfam, institution de référence en la matière, dresse un constat sidérant: depuis le début de la pandémie, la fortune des dix hommes les plus riches du monde a plus que doublé alors qu'en même temps, 99% de la population mondiale a vu ses revenus baisser ou stagner. La fortune cumulée de ces dix hommes a passé de 691 milliards de dollars à 1412 milliards, soit une augmentation de 119%!

PROFITER DE LA PANDÉMIE

Face aux ravages de la pandémie, les banques centrales ont injecté des milliers de milliards de francs dans les économies du monde entier afin de maintenir l'économie planétaire à flot. Une bonne part de ces plans de relance ont bénéficié aux marchés financiers. Ainsi, «la pandémie a été une aubaine pour les milliardaires», commente Quentin Parrinello, porte-parole d'Oxfam France. «S'ils se sont enrichis, ce n'est pas grâce à la main invisible du marché, ni par des choix stratégiques brillants, mais principalement en raison de l'argent public versé sans conditions par les gouvernements et les banques centrales dont ils ont pu profiter grâce à la montée en flèche du cours actions.» Ces profits se sont ajoutés à tout ce qui contribuait déjà - contribue encore - à creuser le fossé des inégalités, à savoir le démantèlement social, la concentration du capital, la montée en puissance



THIERRY PORCHET



OLIVIER VOGELSANG

des monopoles et des multinationales, les privatisations des services publics, l'évasion et la soustraction fiscales, la course mondiale aux salaires les plus bas et aux profits les plus élevés et la réduction des droits et des rémunérations des salariés. L'augmentation constante des inégalités depuis n'est pas le fruit du hasard ou de la fatalité, mais bien celui de décisions politiques délibérées sur fond d'ultralibéralisme. «Une violence économique s'opère lorsque les choix de politiques structurelles sont faits pour les personnes les plus riches et les plus puissantes», souligne le rapport Oxfam. Les multinationales et les puissants groupes de pression économique «engagent des milliers de lobbyistes afin de faire pencher les politiques pu-

bliques en leur faveur», sapant ainsi les fondements de la démocratie. «La liberté d'une démocratie n'est pas assurée si les gens y tolèrent l'accroissement du pouvoir privé jusqu'à un point où celui-ci devient plus puissant que l'Etat démocratique lui-même», avertissait déjà en 1938 Franklin Roosevelt, président des Etats-Unis. Partout dans le monde politique, les riches élites ont une présence disproportionnée. Treize des quinze membres du cabinet de l'administration de Joe Biden sont millionnaires. Un tiers des membres du Gouvernement français le sont aussi, ainsi que la majorité du cabinet du Premier ministre indien Narendra Modi. Les travailleuses et les travailleurs sont très loin de la scène où se prennent les décisions. En Suisse, ils sont quasi absents des deux Chambres du Parlement, bien qu'ils forment pourtant la grande majorité de la population du pays.

sés pendant la pandémie. «Alors que le gouvernement cherche à faire payer la note de la crise aux travailleurs et aux chômeurs, il est maintenant urgent de mettre à contribution ces milliardaires qui ont profité de l'argent public», note Quentin Parrinello.

TAXATION PAR TRANCHES...

A côté de l'étude d'Oxfam, le dernier rapport du «Laboratoire sur les inégalités mondiales» publié en décembre dernier plaide pour le retour à une réelle progressivité de l'impôt, via une taxation par tranches allant de 1 million à 100 milliards de dollars et portant sur toutes les formes d'actifs financiers. Les auteurs de ce rapport proposent ensuite de lutter contre l'évasion fiscale au moyen d'un registre financier

international qui pourrait être piloté par l'ONU ou l'OCDE. Ils préconisent aussi la création d'une «exit-tax» pour les contribuables qui décideraient de déménager pour des raisons fiscales. Histoire de donner la mesure du fossé des inégalités, imaginons que les dix plus grandes fortunes du monde se voient obligées de se séparer de 99% de leurs gains supplémentaires, engrangés pendant la pandémie, pour aider les victimes de la famine dans le monde. La somme s'élèverait à 813 milliards de dollars, de quoi mettre à l'abri de la faim 800 millions de personnes pendant trois ans. Et ces milliardaires conserveraient tout de même un petit huit milliards de dollars. Sans compter les 691 milliards qu'ils avaient accumulés avant la pandémie. ■

SOURCE: OXFAM INTERNATIONAL, JANVIER 2022

LES CHIFFRES DE LA HONTE



POLLUEUR MAIS PAS PAYEUR

Les inégalités pèsent lourdement aussi sur le climat. Les émissions carbone du 1% parmi les plus riches sont deux fois plus importantes que l'ensemble de celles de la moitié des plus pauvres de l'humanité. Oxfam souligne que vingt des milliardaires les plus riches de la planète émettent en moyenne 8000 fois plus de carbone que le milliard de personnes les plus pauvres dans le monde. A titre d'exemple, le Boeing 767 personnalisé et le super yacht de Roman Abramovitch, propriétaire du club de foot de Chelsea, rejette, selon les estimations, plus de 33 000 tonnes de CO₂ par année, autrement dit 7000 fois plus que la moyenne. La question du climat est donc étroitement liée à celle du système, comme l'évoque Greta Thunberg, élégie du combat écologiste: «La crise climatique est évidemment un symptôme d'une crise plus générale: une crise provenant de l'idée que certaines personnes ont plus de valeur que d'autres et que cela leur donne le droit d'exploiter et d'accaparer les terres et les ressources d'autrui. Penser que nous pourrons résoudre cette crise sans nous attaquer à ses causes profondes est bien trop naïf.» ■

L'ÉTALON «MESSI» ET LES BLOCHER

Selon le dernier classement Forbes (2022) des personnes les plus riches du monde, le premier rang revient à Elon Musk (Tesla) avec 244 milliards de dollars. La deuxième place est occupée par Bernard Arnault et sa famille (LVMH), avec 191 milliards et la troisième par Jeff Bezos (Amazon) avec 168 milliards.

Les milliardaires en Suisse sont, selon la dernière enquête de Bilan, au nombre de 37 et leur fortune a grimpé de près de 29% en un peu plus d'une année pour atteindre 123,5 milliards de francs. La plus forte hausse du classement de Bilan est enregistrée par le Schwyzois Klaus-Michael Kühne qui voit son patrimoine composé principalement par des actions cotées croître de 17 milliards en une année. Il se hisse au deuxième rang, derrière la famille Hoffmann, Oeri et Duschmalé qui possède plus de 35 milliards de francs. La famille Blocher campe à la 6^e place avec une fortune estimée entre 19 et 20 milliards.

Donner la mesure des gros chiffres passe mieux par la comparaison. Ainsi, Marc Billaud, dans *Le Monde diplomatique* d'octobre dernier, s'est amusé à convertir le salaire du footballeur Lionel Messi au PSG (40 millions d'euros sans les revenus liés à la publicité) en étalement-valeur. Un «Messi» correspond donc à plus de six ans et demi du budget du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dont ses 195 Etats membres chapeautent les travaux de plusieurs centaines de scientifiques portant sur le réchauffement climatique. Un «Messi» vaut aussi plus de 80 conseillers fédéraux, près de 400 Suisses aux salaires moyens et 800 aux salaires les plus bas. Mais face à la famille Blocher, l'étalement «Messi» fait bien pâle figure. Elle a gagné l'année dernière, en pleine pandémie, 4 milliards de francs de plus que lors de l'exercice précédent, ce qui équivaut à près de 100 «Messi». ■

VOUS AVEZ DES DROITS@

Par Céline Dupraz, juriste, Unia Neuchâtel

LE CONGÉ MATERNITÉ DES FONCTIONNAIRES NEUCHÂTELOISES, UN MODÈLE POUR LE DROIT PRIVÉ?

Il faisait froid ce mardi 25 janvier 2022 dans la cour du château de Neuchâtel. Cela n'a pourtant pas empêché quelque 200 manifestantes et manifestants de dénoncer les méthodes patriarcales de la droite qui a souhaité réduire le congé maternité des travailleuses de la fonction publique neuchâteloise de 17,5 semaines à 16 semaines (pour le PLR) ou à 14 semaines (pour l'UDC).

Alors que les syndicats, les groupements féministes et les partis de gauche ainsi qu'une partie du centre, estimaient que les droits acquis des femmes ne pouvaient être revus à la baisse, les initiateurs du projet expliquaient qu'il s'agissait d'un privilège de la fonction publique et que celui-ci n'était pas (ou plus) justifié. Ils estimaient qu'il était ainsi nécessaire de s'aligner sur la pratique des entreprises privées.

Fort heureusement, la réduction du congé maternité a été refusée par le Grand Conseil qui, rappelons-le, est composé d'une majorité féminine. Si l'issue s'est avérée réjouissante pour les fonctionnaires neuchâtelaises, le décalage avec le droit privé est une triste réalité qu'il convient d'examiner plus en détail.

En Suisse, ce n'est que le 1^{er} juillet 2005 que la révision de la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain du 25 septembre 1952 (LAPG) est entrée en vigueur, incluant alors le congé maternité et ce après une multitude de tentatives infructueuses. Reste que son évolution demeure très lente, puisqu'en presque vingt ans, les prestations n'ont pas changé: la législation fédérale accorde un congé de 14 semaines, rémunéré à 80% du salaire.

Si, dans la pratique, il est courant de voir des entreprises attribuer 16, voire 18 semaines, à leurs employées avec, parfois, un salaire complet, la majorité des femmes ne peut se prévaloir de conditions plus avantageuses que le minimum légal.

Ce fait ressort nettement des principales conventions collectives de travail (CCT) applicables sur le territoire national. Une minorité d'entre elles prévoit un congé maternité plus long ou mieux rémunéré, ainsi:

Une question sur vos droits en matière de travail ou d'assurances sociales?
N'hésitez pas à nous écrire à redaction@evenement.ch

- Sans surprise, les géants orange du commerce de détail prévoient un congé plus favorable. Migros se veut d'ailleurs plus généreuse que sa concurrente puisqu'elle octroie à toutes ses collaboratrices un congé de 18 semaines, rémunéré à 100%. La CCT Coop, quant à elle, prévoit une rémunération complète et une durée variable en fonction de l'ancienneté: 14 semaines de la 1^{re} à la 3^e année de service et 16 semaines ultérieurement.
- La CCT des industries horlogère et micro-technique suisses qui, notons-le, ne lie que les entreprises qui souhaitent y adhérer, prévoit un salaire complet et une durée qui varie en fonction de la volonté de la travailleuse de poursuivre son emploi au moins pour une durée de 12 mois à son retour de congé maternité. Dès lors, une travailleuse qui s'engage par écrit à rester à son poste se verra accorder un congé de 18 semaines alors que sa collègue qui n'aura pas pris un tel engagement se verra octroyer un congé de 16 semaines.
- Moins généreuse, mais ayant tout de même le mérite de légitimer en la matière, la CCT suisse des stations-services prévoit un salaire à 80% durant 16 semaines pour les travailleuses comptabilisant au moins 3 années de service.

A côté de ces quelques exemples, de nombreuses CCT, pourtant importantes et souvent liées à des professions essentiellement féminines, ne prévoient rien, notamment les CCT de l'hôtellerie-restauration, du nettoyage, des coiffeurs ou encore de la location de services. Partant de ce constat, l'inégalité de traitement entre la fonction publique et le droit privé est une évidence. Mais, n'en déplaise à la droite, ce ne sera pas à la première de s'adapter, mais au second de s'améliorer. Il est urgent que les mentalités évoluent afin de diminuer les inégalités sociales tout en conservant les droits acquis. Espérons que nos Chambres fédérales feront preuve à l'avenir d'autant de sensibilité que le Parlement neuchâtelais. ■

COURRIERS

CONNAÎTRE L'HISTOIRE, POUR COMPRENDRE LES RÉALITÉS

Actuellement, une campagne capitaliste des Etats-Unis et de l'Union européenne s'attaque à la Russie. Seule grande puissance qui ne s'ouvre pas à l'influence libérale de ces régions, qui veulent trouver et diriger de nouveaux marchés commerciaux, pouvoir vendre des canons et ainsi provoquer de nouvelles guerres.

La Russie résiste à ces prédateurs qui ont comme seul but d'enrichir les grands directeurs des entreprises, ou les *hedge funds*, en rachetant des sociétés pour mettre les Etats pieds et poings liés à ces requins. Il faut trouver des moyens détournés pour arriver à ces fins, en désignant la Russie comme le grand méchant.

Je rappelle juste que la Russie actuelle (Fédération de Russie) n'a jamais envahi ou attaqué de pays contrairement aux USA, à la France, à la Grande-Bretagne, ces derniers étant toujours présents par exemple en Syrie et en Irak (le pétrole en étant la raison). La Russie se retire actuellement du Kazakhstan où elle a été appellée par le président de ce pays. L'attitude des Russes est sans doute due à son histoire. Ils ont été attaqués par les Tatars, les Mongols, les Turcs, les Teutoniques, les Polonais, les Suédois, les Français, les Allemands! Le Gouvernement ukrainien a provoqué des troubles en soutenant des groupes d'extrême droite qui revisiteront l'histoire en mettant à l'honneur le collaborateur des nazis Bandera, et surtout, en envisageant de louer la base de Sébastopol en Crimée aux forces navales de l'OTAN et des Etats-Unis.

Ce qui est sûr, c'est que de grands groupes de médias, aux mains des multinationales, veulent augmenter leurs parts de marché. Ils manipulent les gens en ne disant pas la vérité. Il faut que des hommes de bonne volonté se lèvent, comme les diplomates des Accords de Vienne de 1815 qui ont confirmé la neutralité de la Suisse. Les accords de Minsk et le protocole «Normandie» sont clairs! L'Ukraine doit devenir un Etat fédéral, comme l'Allemagne et la Suisse, et donc réformer sa Constitution et se transformer en Etat neutre pour ainsi intégrer l'ensemble de la population dans une nation unie et solidaire. Cela permettra à la Russie d'être tranquillisée sur sa frontière ouest.

Pour l'avenir, rêvons à l'intégration de l'Ukraine et de la Russie dans l'AELE. Cela permettra de lier la Russie à l'Occident. Le dossier ukrainien doit être abordé avec les yeux et les pratiques de la Suisse, qui sont celles des discussions, de l'intégration, de la solidarité et du respect des minorités, avec le renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et de tout ce qui va avec.

Le syndicat et la CES (Confédération européenne des syndicats) doivent être intégrés dans ces discussions, car nous avons des réseaux dans tous les pays, car le syndicalisme est internationaliste et qu'il lutte pour la démocratie, la solidarité et le respect des citoyennes et des citoyens. Pour une Europe en paix, c'est l'avenir et notre défi. ■

Didier Zumbach, vice-président d'Unia Vaud, Orbe

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lys: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch.

En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique.

Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous).

Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ouappelez le 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

Guichets: De 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h,

sauf le mercredi après-midi.

Contact par email ou envoi des documents:

sans-emploi.ch/espace-client

Formulaire U1: geneve.pdu1@unia.ch

Aucune obligation d'affiliation au syndicat.

DECLARATION D'IMPÔT

Pour les membres d'Unia

Malgré la période Covid, cette année encore, nous sommes à votre disposition pour remplir votre déclaration d'impôt 2021. Cependant, nous vous informons que compte tenu des mesures de distanciation à respecter, nous sommes obligés de reconduire la procédure de 2021: 1. Il faudra ainsi prendre rendez-vous par téléphone pour venir effectuer le paiement au syndicat. 2. Nous vous remettrons alors les renseignements utiles ainsi qu'un justificatif avec lequel vous pourrez contacter la fiduciaire pour fixer l'entretien de déclaration physique.

Si vous souhaitez faire remplir votre déclaration d'impôt 2021, nous vous invitons donc à nous téléphoner pour procéder au paiement au:

0041 848 949 120, de 9h à 12h, sauf les lundis matin, du 1^{er} février au 11 mars.

TARIFS DES DECLARATIONS 2021:

Membres Unia: 49 fr.

- Couple (membre syndiqué Unia, conjoint non syndiqué): 59 fr.

- Enfants ou parents d'un membre: 79 fr.

- Enfants des membres ayant salaire inférieur à 15 000 fr.: 10 fr.

- Auto-déclaration relative à la fortune pour les personnes: 30 fr.

Pas de supplément pour la déclaration des comptes bancaires à l'étranger.

Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier

Permanences syndicales les Jeudis à Fleurier:

de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle

Le secrétariat est fermé jusqu'à nouvel avis.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h. 0848 203 090.

DÉCLARATION D'IMPÔT

Comme chaque année, nous vous rappelons qu'Unia Neuchâtel offre la possibilité à ses membres de remplir leur déclaration d'impôt avec son soutien. Pour des questions sanitaires, nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat au 0041 848 203 090.

Pour rappel, nos horaires pour les prises de rendez-vous des déclarations fiscales sont les suivants :

La Chaux-de-Fonds: lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Neuchâtel: mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Fleurier: sur demande.

Le Locle: jeudi 17 février de 13h30 à 18h30,

jeudi 24 février de 13h30 à 18h30,

vendredi 18 mars de 13h30 à 18h30.

TARIFS DES DECLARATIONS 2021:

- Retraité, bénéficiaire AI, étudiant, apprenti: 10 fr.

- Actif: 30 fr.

- Décès et/ou succession: 50 fr.

- Bénéficiaire PC (prestations complémentaires) ou au bénéfice de l'action sociale: gratuit Conformément à la communication de l'administration fiscale, le délai de la déclaration est fixé au 25 février prochain.

TRANSJURANE

HORAIRES PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h. Jeudi, permanence administrative, de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, mardi et jeudi de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

Moutier: mercredi de 14h30 à 17h.

UN ARRÊT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL EN FAVEUR DES DROITS SYNDICAUX

Deux syndicalistes contestaient une décision de la justice genevoise de leur faire assumer des dizaines de milliers de francs de frais de procédure dans un litige avec un employeur

Jérôme Béguin

Une fois n'est pas coutume, le Tribunal fédéral donne raison à des syndicalistes. Dans un arrêt daté du 12 novembre dernier, les juges de Mon-Repos ont en effet accepté le recours de deux secrétaires syndicaux et annulé des frais de procédure que la justice genevoise avait mis à leur charge dans une procédure contre un employeur.

En juin 2016, Unia avait mené une action devant un restaurant du quartier de la Jonction à Genève. Défendant trois ouvriers, le syndicat réclamait quelque 40 000 francs de salaires impayés pour des travaux de rénovation d'une villa à la société Zaim Création et Construction. Dûment autorisée, la manifestation était organisée devant cet établissement public parce qu'il avait appartenu à l'administrateur de cette entreprise avant qu'il ne la cède à son frère. L'entrepreneur s'y rendait en outre régulièrement. Soulignons aussi que le syndicat avait choisi l'option de la dénonciation publique par crainte d'une mise en faillite de la société. Actif dans de nombreuses branches, l'administrateur indélicat avait déjà plusieurs sociétés radiées ou liquidées à son bilan. Et, pour la petite histoire, c'est effectivement ce qui s'est passé, puisque Zaim Création et Construction Sàrl a été dissoute en octobre 2017.

LIEN SUFFISAMMENT ÉTROIT...
A la suite de l'action, qui s'est déroulée sans encombre, les deux frères avaient

lancé des procédures pénales à l'encontre de deux secrétaires syndicaux d'Unia, José Sebastiao et Yves Mugny, pour divers griefs. Le Tribunal de police genevois ne retenait finalement que le délit d'injure et condamnait José Sebastiao à vingt jours-amendes. Cité par *L'Événement syndical*, il avait évocé, durant l'action, un «système de mafia organisé». De son côté, Yves Mugny était relaxé, mais la justice genevoise décidait de faire supporter de manière conjointe aux deux syndicalistes l'entier des frais de procédure, se chiffrait, avec les dépens, à des dizaines de milliers de francs, et de leur refuser toute indemnité. Aux yeux des juges du bout du lac, les secrétaires syndicaux étaient coupables d'avoir créé une confusion entre les deux frères, le restaurant n'ayant pas de lien direct avec la société de construction, et la manifestation constituait alors une atteinte illicite et fautive à la personnalité.

Les deux syndicalistes ont donc contesté ce jugement auprès du Tribunal fédéral, qui a joint les deux causes dans un même arrêt. Le recours d'Yves Mugny, qui, entretemps, est devenu permanent d'une autre organisation, Avenir syndical, est admis. Il existait en effet un «lien suffisamment étroit» entre le restaurant et l'employeur, «justifiant la tenue de la manifestation à l'endroit litigieux». De plus, les faits reprochés s'inscrivaient «dans le cadre des libertés d'expression et de réunion reconnues aux organisations syndicales». La cause est donc renvoyée à la justice genevoise.

«C'est une très bonne nouvelle, se réjouit M^e Olivier Peter, l'avocat d'Yves Mugny. Le Tribunal fédéral reconnaît la liberté de réunion et d'action syndicale, son importance, et annule une décision arbitraire, puisqu'elle mettait des frais de procédure et d'honoraires d'avocat à la charge d'une personne qui n'avait commis aucune infraction et n'avait rien fait d'autre que de participer à une manifestation syndicale autorisée.»

Cette exonération des frais et ces indemnités accordées ne sont pas négligeables. Avec les honoraires d'avocat, les sommes en jeu se montent à près de 100 000 francs d'après M^e Peter.



L'action menée par Unia en juin 2016 à Genève visait à récupérer des salaires impayés de trois ouvriers de Zaim Création et Construction.

PRIORITÉ À LA LIBERTÉ SYNDICALE

José Sebastiao, lui, n'obtient que partiellement gain de cause. Les magistrats de la haute cour jugent que, dans ce cas, la référence à une organisation criminelle comme la mafia atteint «une mesure excédant les limites acceptables de la polémique syndicale». Mais ce n'est pas l'essentiel pour l'intéressé: «Ce qui est intéressant, c'est que le tribunal a reconnu que la liberté syndicale primait sur la liberté économique. C'est un jugement qui nous offre des arguments et sur lequel nous pourrons nous appuyer par la suite dans d'autres interventions. Je regrette toutefois que les travailleurs n'aient toujours

pas été payés», confie José Sebastiao. «Notre collègue a pu dépasser les limites dans ses propos selon le tribunal, mais il travaille au quotidien pour la défense des droits des salariés et c'est cela qui compte, commente, de son côté, la secrétaire régionale d'Unia Genève, Anna Gabriel. La dénonciation pénale, mais aussi la réclamation des frais visait probablement à nous faire peur et à limiter notre action. La décision du Tribunal fédéral est dès lors très importante, elle fera peut-être refléchir certains avant de lancer des poursuites. En tout cas, nous irons jusqu'au Tribunal fédéral chaque fois que nécessaire.» ■

Non au projet de loi antisocial du MCG

A Genève, la gauche et les syndicats invitent les électeurs à rejeter la restriction d'accès aux logements sociaux soumise en votation le 13 février

Jérôme Béguin

AGenève, la gauche et les syndicats appellent les électeurs à rejeter la modification de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires soumise en votation le 13 février. Suggérée par le MCG et acceptée par les autres partis de droite siégeant au Grand Conseil, cette réforme propose d'allonger de deux à quatre ans le délai de résidence dans le canton (sur les huit dernières années, contre cinq actuellement) permettant d'avoir accès à un logement subventionné. Ce projet de loi est jugé «antisocial et discriminatoire» par la gauche, qui le combat par un référendum. L'idée du MCG est assez simple: puisque 7300 demandes pour un logement social sont en attente et que le délai pour accéder à une HBM (habitation bon marché) est de trois ans, il faut donner la priorité aux résidents genevois de longue date. «Il n'est pas normal que des travailleurs et des familles soient dans l'attente d'un appartement et ne puissent accéder à ces logements que l'on appelle sociaux», reconnaît le président d'Unia Genève, Xavier Henauer. Ce laborantin en chimie sait de quoi il parle: «J'ai eu pour ma part la chance en entrant dans la vie active d'obtenir une HLM, mon salaire ne me permettant pas de payer un loyer dit normal. Mais cette restriction demandée par la droite pose problème, nous n'y sommes

pas favorables. Par définition, nous défendons tous les travailleurs, d'où qu'ils proviennent.»

GENEVOIS DISCRIMINÉS

Les travailleurs immigrés verront donc se durcir les conditions d'accès à un logement subventionné. Mais pas seulement. Les Confédérés qui s'installent au bout du lac également. Et les Genevois ne seraient pas épargnés non plus. Une famille installée en France voisine, sur Vaud ou dans un canton plus lointain pour y travailler, ou encore un jeune parti étudier à l'étranger ne seraient plus éligibles à un logement social. «Plutôt que d'empêcher une partie de la population d'accéder aux logements sociaux, il vaudrait mieux construire plus de logements à loyer abordable ou s'attaquer au droit de bail. Il faudrait éviter, par exemple, que les loyers prennent l'ascenseur lorsque les appartements sont libérés», estime Xavier Henauer. La solution du MCG, elle, ne modifie ni la part de loyers modérés dans le parc immobilier ni même les critères de gestion de la liste d'attente. L'impact serait minime, car 90% des demandeurs remplissent déjà les nouveaux critères proposés. Plutôt que de favoriser l'accès des Genevois à des loyers abordables, force est de constater que cette réforme cosmétique ne fait que monter une partie de la population contre l'autre. ■

La multinationale Vale toujours impunie



Le 25 janvier 2019, le barrage de Brumadinho au Brésil, exploité par la multinationale Vale, s'effondrait. Une catastrophe écologique et humaine causant la mort de plus de 270 personnes. Trois ans plus tard, des militants et des candidates d'Ensemble à gauche se sont rassemblés en solidarité avec les victimes. «Le caractère criminel de cet «accident» n'est plus à démontrer: une enquête a prouvé que la rupture était due à l'utilisation d'une procédure de manutention interdite à l'international en raison de sa dangerosité. Trois ans plus tard, la multinationale demeure impunie par les autorités brésiliennes», s'insurge Ensemble à gauche. La coalition dénonce également, une fois encore, «le régime d'imposition extrêmement favorable dont bénéficie la multinationale dans le canton». Cette critique a été régulièrement émise lors de manifestations et dans le cadre de résolutions au Grand Conseil ces dernières années. Pour mémoire, en 2015, ce sont les bassins de retenue de la mine de Mariana qui rompaient provoquant une catastrophe écologique sans précédent. Cette année-là, ainsi qu'en 2019, des militants de gauche avaient protesté devant le siège de Vale à Saint-Prix pour dénoncer les exactions de la multinationale. La semaine dernière, leur demande d'autorisation de rassemblement devant la société a été refusée. De quoi dénoncer des autorités «plus soucieuses de protéger l'image d'une multinationale que de garantir la liberté d'expression». Et d'où le déplacement de leur action devant le Département des finances du canton de Vaud à Lausanne. ■ AA/photo Thierry Porchet

LE POIDS D'UNE COLONNE

Le 16 mai 1871, la colonne Vendôme est abattue sur décret par la Commune de Paris. Le Gouvernement versaillais a poursuivi pour cela le peintre Gustave Courbet qui s'exile en Suisse, à La Tour-de-Peilz, où un parcours à ciel ouvert lui est consacré. Visite et retour sur la part de responsabilité du peintre dans cet événement

Textes et photos Clovis Paul Toraman

Gustave Courbet s'est exilé en Suisse en 1872 après les événements de la Commune de Paris pendant lesquels il s'est illustré un peu malgré lui dans le cadre de l'abattage de la colonne Vendôme par les insurgés. A la suite de cela, il a été poursuivi par l'Etat français qui lui a réclamé une somme conséquente pour le remontage de la colonne. Le peintre, en fuite, a finalement trouvé refuge à La Tour-de-Peilz où il finira ses jours sans avoir pu rembourser la somme demandée.

COURBET CÉLÉBRÉ

Afin de fêter le bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet, la Ville de La Tour-de-Peilz a inauguré en 2019 un parcours muséal à ciel ouvert qui relate les dernières années du peintre réaliste dans la région veveysanne. Ce parcours pédagogique commence sur la place de l'Hôtel-de-Ville où se dresse un buste de la Liberté. Une sculpture offerte par l'artiste à la Ville afin de la remercier de son accueil. Ce buste, dont le regard est tourné vers la France, et plus précisément vers Paris, a été inauguré le 15 août 1875 en présence de Courbet. A proximité de la place de l'Hôtel-de-Ville se trouve l'emplacement de son ancienne tombe. Sa dépouille ayant été déplacée à Ornans, sa ville natale dans le Doubs en 1919, seule subsiste une stèle gravée en sa mémoire. Elle jouxte l'un des collèges de la ville qui porte également son nom. A proximité toujours, une immense fresque transpose l'une de ses célèbres peintures *Le désespéré* (1843-1845). Réalisée de manière monumentale sur la façade de la piscine municipale, elle se trouve proche de l'emplacement de l'ancien Café du Centre, un lieu aujourd'hui détruit où Courbet avait pris ses habitudes afin de sortir de sa solitude d'exil ruinié.

Quittons ensuite le centre-ville pour nous diriger vers le lac. La Béquue est un lieu proche du port dont le point de vue offre un large et magnifique dégagement sur le lac Léman et les Dents du Midi. Courbet y a d'ailleurs peint, en 1876, une toile intitulée... *Vue du Léman*. Rebroussons chemin à présent en direction de Vevey, jusqu'à atteindre, surplombant le port, son an-



Peinte sur la façade de la piscine de La Tour-de-Peilz, la fresque en hommage à Courbet évoque notamment l'un de ses célèbres autoportraits, *Le désespéré*, réalisé entre 1843 et 1845.

cienne demeure dans laquelle il s'est installé en 1875. Puis, longeons le bord du lac en direction du château de La Tour-de-Peilz pour rejoindre un nouvel emplacement relatant la rencontre de Courbet avec François Bocion, peintre lacustre passionné par le Léman et natif de Lausanne. C'est d'ailleurs ce dernier qui, après la mort de Courbet en

1877, s'est chargé d'effectuer l'inventaire de ses toiles et de ses sculptures afin de rembourser la somme que l'Etat français lui réclamait pour la reconstruction de la colonne Vendôme. A la suite des événements tragiques de la Commune et de la Semaine sanglante, au même titre que Courbet, les réfugiés et les exilés ont été



La Liberté, initialement nommée *Helvetia*, a été réalisée et offerte par Courbet à la Ville de La Tour-de-Peilz pour la remercier de son hospitalité.

nombreuses et nombreux. Victoire Brocher par exemple, qui s'est illustrée pour avoir incendié la Cour des comptes de Paris, a été recherchée et condamnée à mort. Elle s'est enfuie à Genève où elle a notamment assisté à une réunion de la Première Internationale. Anarchiste et internationale, elle rencontre Louise Michel en

1871 et enseigne dans son école internationale qu'elle a participé à cofonder à Londres en 1886. Elle retourne à Lausanne en 1892 en compagnie de son mari. En 1909, elle publie ses mémoires, puis, malade, meurt à Lausanne en 1921. Louise Michel, elle, est déportée en Nouvelle-Calédonie. ■

Courbet accablé

L'abattage de la colonne Vendôme a d'abord été une décision et un acte collectif. Il serait donc injuste et erroné d'en imputer la responsabilité à Courbet. Celui-ci avait été nommé président de la commission des Arts, commission alors chargée de promouvoir et de permettre le déroulement des activités artistiques sous la Commune. Cependant, la volonté du mouvement populaire l'a dépassé. Cette volonté collective est clairement exprimée par le Conseil de la Commune tenu le 12 avril 1871: «La Commune de Paris, considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs sur les vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité, décrète: article unique - La colonne Vendôme sera démolie.» La démolition a finalement eu lieu le 16 mai, soit plus d'un mois après la ratification du décret. Courbet n'était pas allé jusqu'à demander la destruction de la colonne Vendôme, mais bien son déboulonnage et son déplacement afin de la remonter

aux Invalides, autre lieu symbolique et représentatif des barbaries passées. Il se défendra d'ailleurs lui-même et avec force des accusations relatives à l'abattage et à la chute de la colonne, tentant alors de sauver sa peau. Néanmoins, il est seul condamné à payer la somme de 323 091 francs et 68 centimes, somme pour laquelle il demande un arrangement de paiement. Il lui est alors octroyé de payer 10 000 francs par an, ce pendant 33 ans.

La colonne est finalement remontée à son emplacement d'origine et Courbet s'exile en Suisse. Il décède avant d'avoir pu rembourser la première tranche du paiement. Dans cette histoire, le peintre n'est en définitive qu'un bouc émissaire, car il en fallait bien un pour le camp versaillais.

LA MISÈRE DE L'ART

Malgré ces déboires qui l'accablent, nous devons à Gustave Courbet des peintures qui demeurent célèbres comme *L'origine du monde* (1866), un tableau faisant toujours scandale de nos jours parmi les moralistes et les puritains, mais aussi le portrait de *Joseph Proudhon et ses enfants*, peint en 1865. Originellement, Euphrasie, l'épouse de Proudhon, apparaissait sur la toile

mais elle a finalement été recouverte. Proudhon était non seulement féroce-ment antisémite, mais également fortement misogynie. Courbet réalisera néanmoins deux autres portraits en buste, l'un d'Euphrasie ainsi qu'un second de Proudhon. A noter que l'artiste était plus proche de Bakounine ou de Proudhon qu'il ne pouvait l'être de Marx, d'Engels ou de la Première Internationale.

Karl Marx ayant suivi de très près le déroulement des événements de la Commune de Paris et, sans pour autant aller jusqu'à parler de parole prophétique, a néanmoins eu la forte intuition que, tôt ou tard, la colonne Vendôme serait abattue. Cette prévision historique et politique se trouve en toute fin d'un texte (*Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, 1851) où Marx s'en prend longuement à Napoléon. Voici cette phrase: «Mais le jour où le manteau impérial tombera enfin sur les épaulles de Louis Bonaparte, la statue d'airain de Napoléon s'écroulera du haut de la colonne Vendôme.» ■

RÉFLEXION SUR L'AVENIR DES MONUMENTS

A la citation de Marx mentionnée ci-contre, nous pourrions ajouter cette importante maxime que l'on doit au penseur marxiste proche de l'Ecole de Francfort, Walter Benjamin, selon laquelle «[i]l n'y a pas une illustration de la culture qui ne soit pas aussi une illustration de la barbarie».

Une fois ce principe général assimilé, il devient plus difficile d'admirer des monuments tels que la colonne Vendôme ou l'Arc de Triomphe sans éprouver un frisson horrifié doublé d'un sentiment iconoclaste. Un sentiment que nous pouvons toujours percevoir aujourd'hui alors que les abattages et les renversements de statues dans le cadre des mouvements décoloniaux contemporains ont largement repris de la vigueur dans le monde occidental, notamment après la mort tragique de l'Afro-Américain George Floyd étouffé par un policier blanc le 25 mai 2020.

A la suite de cet énième drame, avec toujours comme trame de fond le racisme structurel propre aux Etats-Unis et à son histoire esclavagiste et ségrégationniste, d'importantes protestations s'inscrivent dans le sillage du mouvement Black Lives Matter et des mouvements indigénistes amérindiens sont une nouvelle fois apparues aux Etats-Unis et se sont propagées au monde occidental et en Europe. C'est dans ce contexte que plusieurs statues ont été abattues ou attaquées à la peinture aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique en Amérique latine ou encore en Suisse.

Plus proche de nous donc, rappelons que la ville de Neuchâtel abrite toujours la statue de David de Pury, un négociant colonial suisse ayant fait fortune dans le commerce de bois précieux et de diamants. Bien qu'il ne fût pas un esclavagiste à proprement parler, son négocié profita néanmoins de la force de travail arrachée aux personnes rendues à la condition d'esclaves. Egalement philanthrope, il fit profiter la Ville de Neuchâtel de sa générosité, y léguant jadis d'importantes sommes pour y bâtir diverses infrastructures.

A la suite d'une dégradation à la peinture de sa statue, ainsi qu'à la demande de l'association Collectif pour la mémoire, soutenue par une pétition ayant rassemblé environ 2600 signatures, Neuchâtel a décidé d'y apposer une plaque explicative. Elle est destinée à prodiguer une distance et une lecture critique sur David de Pury et sa vie. La statue a néanmoins obtenu le droit de rester en place... toisant ainsi toujours qui la regarde de son insolence de marbre. ■